



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 24775

Texte de la question

M. Christian Ménard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réflexion engagée après la surmortalité des personnes âgées enregistrée cet été. Les infirmiers libéraux, de par leur implantation sur l'ensemble du territoire français, pourraient constituer une alternative à nombre d'hospitalisations en raison de leur formation en soins palliatifs, en gériatrie ou oncologie. Il lui demande donc de lui indiquer si les représentants de ces professionnels de santé seront intégrés aux futures discussions, et souhaiterait être informé de toute disposition prise en la matière.

Texte de la réponse

Suite à la vague de chaleur imprévisible et sans précédent de l'été dernier, plusieurs groupes de travail ont été chargés d'établir un audit des dispositifs existants de prise en charge des personnes âgées et des établissements de soins ou d'hébergement en tenant compte des besoins exprimés par les professionnels et les personnes âgées. Cet audit portait sur l'amélioration de l'accompagnement à domicile et en établissement, sur l'amélioration du dispositif sanitaire, sur la simplification des dispositifs d'aide et de soins à domicile et d'attribution d'aides financières, sur la coordination des intervenants, ainsi que sur les problèmes de recrutement. Tous les professionnels, dont des représentants des infirmiers libéraux, ont été conviés à participer à ces groupes. Leurs travaux ont servi de base à l'élaboration de la réforme de solidarité pour des personnes dépendantes. Dans le cadre de cette réforme est prévue une organisation au niveau communal ou intercommunal chargée de l'application concrète du plan d'alerte et de la prise en charge des personnes âgées fragiles en cas de situation climatique extrême. Cette organisation comportera notamment le repérage et le suivi à domicile des personnes âgées fragiles et en situation d'isolement, la mise en place de « plans spécifiques » dans toutes les institutions accueillant des personnes âgées. Les infirmiers libéraux auront un rôle important à jouer dans ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24775

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7077

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 162